



AVENIR DU TERRAIN DE L'ANCIENNE BRIQUETERIE BRIQUES MÉRIDIAN

En ce qui concerne l'avenir du terrain de l'ancienne briqueterie, le propriétaire d'Acti-Cité a déposé une demande en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure la semaine dernière. Comme le dossier est maintenant judiciairisé et que la MRC de Roussillon, l'inspecteur régional désigné pour l'application du RCI numéro 190 ainsi que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont également mis en cause, nous ne pouvons pas le commenter publiquement.

Nous attendons le jugement et nous devons évidemment en tenir compte pour notre prise de décision. D'ici là, nous continuons de veiller à l'application du règlement de contrôle intérimaire.

Pour ce qui est de la demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le processus de consultation publique sur l'avenir du terrain de l'ancienne briqueterie, il a été décidé à l'unanimité, par les membres du conseil municipal, de s'en tenir à l'ordre du jour établi, mais d'en dire quelques mots en début d'assemblée.

Voilà pourquoi je réitère dès maintenant que nous sommes tout à fait conscients des préoccupations des citoyens. C'est pour cette raison que nous avons déjà annoncé que nous lancerons une démarche complète de participation publique qui s'échelonnera sur plusieurs mois et qui débutera en janvier prochain. Un mandat a d'ailleurs été attribué à une firme externe avec des experts dans le domaine de la participation citoyenne. Cette démarche ne privilégiera pas de groupes ou de comités puisque nous souhaitons laisser toute la place aux citoyens.

La première rencontre est fixée au 28 janvier 2020.

La démarche permettra aux citoyens de bien comprendre les aspects légaux, environnementaux, urbanistiques, économiques et sociaux liés au terrain et à son développement. Elle sera ouverte, transparente et permettra l'expression de tous les points de vue, d'une manière organisée et en incluant des délais suffisants pour que les gens puissent bien se préparer à faire valoir leur opinion. Le processus permettra aux citoyens de faire part de leurs préoccupations, idées et suggestions afin d'alimenter la réflexion sur le développement du terrain de l'ancienne briqueterie.

Nous tenons à rassurer la population : actuellement, aucune décision structurante n'a été prise et cette démarche de participation publique en amont vise essentiellement à développer, avec les citoyens, une vision rassembleuse que la Municipalité pourra mettre de l'avant pour l'avenir de ce site.

Enfin, cette déclaration publique sera déposée dès demain sur le site Internet de la Ville afin que tous les Laprairiens et Laprairiennes puissent la consulter.